

OMNES

"Retraite et Pénibilité"

Mardi 6 juillet 2010

La transformation de la répartition : une analyse de la réforme des retraites depuis 1987

(Nicolas Castel - Sociologue, chercheur au Centre d'Etudes de l'Emploi - Auteur de "La retraite des syndicats")

Débat

M. CADOREL.- Je vous remercie à titre personnel, de vos analyses et du discours qui ré-enchantent ce dossier passablement frappé de sinistrose. À force, d'être abreuvé de chiffres inquiétants, nous arrivons même à douter de la pérennité à moyen terme des principes de solidarité intergénérationnelle tels qu'ils furent traduits entre autres en 1945 par le Conseil national de la Résistance. Cela me semble être le fond du problème, et il n'est jamais trop tard pour prendre conscience de la portée de ces évolutions. J'ai également apprécié la référence aux analyses du philosophe Jacques Rancière, sur les mécanismes participant aux processus de dégradation des institutions de prévoyance collective, s'illustrant parfaitement dans les retraites. Dominique va vous dire quelques mots, et nous passerons aux questions.

Mme DEPETRO.- J'ai été bluffée. C'est carrément une vision marxiste, non ? Cela va même au-delà. C'est étonnant parce que par rapport aux siècles passés, on a toujours l'impression qu'une civilisation progresse. Il y a eu le XIX^{ème}, puis le XX^{ème} où on a progressé. Ce qu'on oublie de dire, c'est que le XIX^e a été un des siècles les plus ouverts, les plus libéraux, bien plus que le XX^e. C'est la guerre de 1914-1918 qui a arrêté cette libéralisation.

Notre système ne croît pas de manière continue. En ce moment, on a l'impression d'un retour en arrière, car la capitalisation c'est plus ou moins revenir à un système de rentiers, donc d'actionnaires. On revient à un système de minima sociaux et ceux qui pourront se le permettre, capitaliseront de plus en plus. Ce n'est pas un peu votre idée ?

M. CASTEL. Dans la mesure où je pense que la protection sociale au-delà de la logique de « besoins » et de « prévention des risques » à laquelle elle répond, est une manière nouvelle de valoriser du travail libre, c'est-à-dire un travail non soumis à la valorisation capitaliste par les marchandises ou à une valorisation étatique par les services, ma vision n'est pas étrangère aux réflexions marxistes. Comme vous le dites, les droits sociaux qui se construisent au XIX^e sont animés par une double logique : assistance aux pauvres et rente pour les plus riches. Des auteurs comme **Henri Hatzfeld** ou **Robert Castel**, plus connu aujourd'hui, ou **François Ewald** avant son virement idéologique, l'ont bien montré avant moi. L'Institut Européen du Salarial auquel je participe essaie de montrer comment la progressive socialisation des salaires va chambouler cette doctrine libérale, encore très forte aujourd'hui. On le voit dans la réforme des retraites où on a un cadre de pensée, le binôme prévoyance pour les riches/assistance pour les pauvres, dont on ne sort pas. Les choses sur longue période aident à comprendre ce qui se passe aujourd'hui au temps T.

M. MATHIEU.- Pourriez-vous compléter votre propos par les différentes conceptions de la retraite, passage de l'activité à l'inactivité, dans l'histoire et les différentes civilisations, et la façon dont on la traite dans le groupe social ?

M. CASTEL.- Cela va m'être très difficile. J'ai essentiellement travaillé sur l'histoire des retraites en France, ce qui est déjà un gros travail de terrain.

Au Japon, la retraite est associée essentiellement à un travail à vie dans l'entreprise. Elle semble plus attachée à l'entreprise qu'au salaire de l'intéressé.

Aux Pays-Bas, on l'associe plutôt à la résidence sur le sol national pour la pension publique (AOW) et à un secteur d'activité à travers d'importants fonds de pension professionnels.

Attachée aux salaires dans une dimension interprofessionnelle, au sol national, à l'entreprise ou au marché financier, la logique de la retraite est à chaque fois très différente.

Je ne pourrais pas vous répondre sur les différentes civilisations, il faudrait regarder à chaque fois le sort qui est ou était dévolu à ceux qu'on appelle dans chaque civilisation « les vieux ». Pour la

retraite plus précisément, c'est un concept tellement récent dans l'histoire des civilisations que nous n'en avons pas beaucoup d'exemples. La logique de continuation du salaire arrive pleinement à la fin des années 70, 80, 90. C'est-à-dire qu'elle ne concerne plus seulement les cadres ou les fonctionnaires mais également les ouvriers et employés ; ce qui n'était pas le cas dans les années 60 ni même au début des années 70. C'est une invention récente, il ne faut pas l'oublier.

Question. - Merci de votre exposé, car néophyte dans ce domaine, j'avais une approche économique et vous m'avez amené à une approche plus solidaire. A partir de là, je me pose trois questions.

Premièrement, votre raisonnement sur ces solidarités se base essentiellement sur le monde clos de la France. Aujourd'hui, un équilibrage est en train de se faire entre les pays du Nord et du Sud, les pays pauvres et les pays riches. Cet équilibrage ne va pas se faire par le haut. Il va se moyenniser. Comment peut-on maintenir ces solidarités à un niveau élevé dans notre pays qui va vers l'appauvrissement pour un plus grand équilibrage ?

Deuxièmement, dans cette notion de solidarité, on voit bien qu'on a copié la pyramide de **Ponzi** : ce sont les entrants qui payent pour les sortants. Aujourd'hui, nos retraités sont parmi ceux qui détiennent les plus gros avoirs. Je crois que 80 % des actifs du pays sont détenus par les plus de 55 ans. Les jeunes d'aujourd'hui payent la retraite de personnes qui ont beaucoup plus d'argent qu'eux. Autre problème de solidarité.

Troisièmement, vous parliez de solidarité dans le travail non hiérarchisé, du travail libre des retraités. Est-ce que ce travail libre des retraités, puisqu'on vit plus longtemps, ne peut pas être décalé un peu plus tard ? Il se fera aussi bien à 65 qu'à 60 ans !

M. CASTEL. - Oui, mon exposé porte sur la France mais la socialisation des salaires n'est pas une réalité uniquement française mais une réalité en Europe continentale. Les cotisations sociales n'existent pas seulement en France. On a énormément d'expériences en Europe continentale de la cotisation sociale.

Sortir du cadre français supposerait des institutions européennes prêtes à se battre sur un modèle social européen. Dans l'immédiat, je n'y crois pas, mais dans une vingtaine d'années on pourrait imaginer quelques pays avec des niveaux de cotisations sociales et de prélèvements identiques, qui s'engageraient dans ce type de politique.

La pyramide de Ponzi n'a aucun sens. On renvoie là encore à la solidarité intergénérationnelle où en gros, les jeunes paieraient pour les vieux : « C'est dégoûtant parce que les vieux ont déjà tout un patrimoine acquis au long de leur vie professionnelle, etc. ».

D'abord, qu'on ait une maison ou une voiture quand on arrive à 60 ans, tant mieux ! C'est une propriété d'usage. Cela ne me pose pas de problème que des personnes un peu plus âgées aient davantage de ressources !

Mais ce sur quoi il faut insister à mon sens c'est que nous ne sommes pas avec la protection sociale à la française sur de la solidarité intergénérationnelle mais dans une socialisation massive qui concerne toutes les générations. Je ne crois pas que le système coûte trop cher, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant contre tous les types de gaspillages. Je pense plutôt que se sont nos enfants qui sont mal payés. Là encore, c'est d'abord un problème de salaire qui concerne toute la population et pas un problème de transfert trop important pour les vieux. Le flux de ressources qu'il faut limiter, c'est celui qui vient alimenter les marchés financiers pas celui qui va vers la Sécurité sociale.

Peut-on décaler le travail libre des retraités ? Cela suppose déjà qu'on arrête de se séparer de salariés compétents jugés « vieux » à partir de 55 ans. Augmenter la présence dans l'emploi ne veut pas

dire "mettre au placard de 55 à 60 ans" ! Une transformation de l'âge légal suppose aussi une profonde amélioration des conditions de travail. Enfin, bien sûr quand nous vivrons 120 ans, pourquoi ne pas réfléchir à un autre âge symbolique que les 60 ans dans l'hypothèse où nous serions encore dans un régime capitaliste ! Dans tous les cas, je pense qu'il faut conserver un âge collectif avec quelques dérogations. Ce sont nos repères collectifs qui font la société et le vivre ensemble.

Question.- C'est assez drôle d'entendre parler du congrès de la CFDT, parce que j'ai eu la chance d'y participer. J'ai une question portant sur la démographie parce que c'est un leitmotiv qui revient tout le temps : « attention, il n'y aura plus personne pour payer ; le système de répartition est voué à l'extinction. » Cela renvoie donc au problème de la natalité. Or, en France, n'a-t-on pas de bons chiffres de natalité ?

N'est-ce pas le Gouvernement de Bush qui a décidé de bloquer, il y a quelques années, les salaires aux Etats-Unis, d'encourager les crédits pour permettre de continuer à consommer, ce qui a conduit à la crise des subprimes ?

M. CASTEL.- Oui, sur la natalité, en France, on a un bon score. Je n'ai pas regardé les dernières statistiques mais nous sommes à 2,2 enfants par femme. Le renouvellement des générations est assuré, il me semble. Cela laisse supposer qu'il y aura des cotisants. Il ne faut pas non plus s'enfermer dans ce discours nataliste, ne serait-ce que vis-à-vis des femmes.

D'ailleurs, l'expression de vieillissement démographique, je ne l'ai pas dit tout à l'heure pour rester dans les temps, pourquoi est-elle idéologique ? Elle a été précisément inventée par les natalistes et sera beaucoup utilisée dans les années 1930 pour dire : "regardez, c'est une catastrophe, il faut absolument faire des enfants sinon nous allons tous dépérir".

Concernant les Etats-Unis, vous avez tout à fait raison, c'est ce qu'un économiste, **Frédéric Lordon**, appelle le « régime de basse pression salariale ». Aux Etats-Unis, on a une retraite publique qui offre seulement un taux de remplacement de l'ordre de 34 ou 35 % du dernier salaire, donc, très bas. Ensuite, on a recours à des régimes en capitalisation, des régimes professionnels non plus à prestations définies mais à cotisations définies. C'est la grande transformation des 20 dernières années.

Effectivement, vous avez raison, on a quand même voulu maintenir la consommation par toute une politique de crédit. Il faut rester extrêmement vigilant car cette solution pourrait très bien être revendiquée en France, si effectivement, on ne s'engage pas dans une vraie politique des salaires, puisque, à mon sens, tout l'enjeu se trouve là. Cela ne veut pas dire augmenter les salaires d'un coup mais implique une vraie politique en termes industriels et d'investissement dans tous les secteurs qui s'engage sur plusieurs décennies. La masse salariale a perdu 10 points de PIB en 20 ans et il faudra en retrouver une partie car cela met en péril nos institutions sociales et tout le tissu marchand (PME par exemple) sur le sol français.

Question.- Vous avez beaucoup insisté sur la réforme qui transforme la répartition. Depuis quelques années, effectivement, cette transformation se fait, toujours à mots couverts.

Je crois que ce qui manque au débat aujourd'hui, ce n'est pas de s'opposer sur telle augmentation de la durée de cotisation ou de report de l'âge. Cela reste important, mais le débat de fond pour moi, c'est de savoir dans quelle société on veut vivre.

Je crois que toutes les réformes qui mettent à la casse ce qui était construit précédemment font qu'on oublie de revenir en permanence au fond : que veut-on ? Dans quelle société a-t-on envie de vivre ?

"Les jeunes paient pour les retraités" est un débat que l'on entend tout le temps et qui essaie de mettre en opposition la retraite par répartition à la retraite par capitalisation. C'est comme cela que

je l'analyse. Avec une retraite par capitalisation, les jeunes paient aussi pour les retraités. Si demain, BP s'effondre et que l'action se casse la figure, les retraités qui auront cotisé toute leur vie à travers des fonds de pension, n'auront pas de retraite. Qu'on soit dans un système par répartition ou capitalisation, c'est bien que la richesse créée par les actifs permette de payer la pension des retraités.

On peut ne pas être d'accord sur les termes, mais dans quelle société a-t-on envie de vivre ? Celle qui permet de vivre en harmonie, sans mettre de côté les pauvres, les riches ; ceux qui ont un boulot, ceux qui n'en ont pas ; les femmes, les hommes ; ceux qui ont eu des enfants, ceux qui n'en ont pas ?

La société que l'on est en train de nous mettre en place n'est plus une société avec un pacte social, puisqu'on est en train de le détruire ou de le transformer de façon profonde. On est en train de créer une société dans laquelle on n'a plus envie de vivre ensemble !

M. CASTEL.- Quand j'explique que cela transforme la répartition, cela ne veut pas dire que la retraite comme continuation du salaire n'existe plus. Au contraire. La tension est à son comble, aujourd'hui, entre les différentes logiques sur lesquelles j'ai voulu insister : continuation du salaire ou à l'opposé, un revenu différé pour ceux qui ont cotisé toute leur vie, ou une allocation pour ceux qui n'ont pas pu cotiser.

Là où vous avez raison, c'est que la retraite est un choix de société. Derrière ce truisme, il faut mettre du contenu. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité de construire une argumentation. Il me semble que c'est en partie le rôle des chercheurs en sciences sociales que d'essayer, de manière modeste, de formaliser un peu mieux un certain nombre de débats sociaux. C'est comme cela que je conçois mon rôle de chercheur. Le malaise dans la société que vous évoquez vient aussi en partie de l'injustice qui est faite aux cotisants à travers l'augmentation de la durée de cotisation et le report de l'âge. Je préfère le vivre ensemble dans une logique de continuation du salaire pour tous que celui qui renouvelle le partage de la société entre des prévoyants et des assistés.

Question.- J'ai l'impression que la remarque de Geoffroy a mal été interprétée. Je la comprends différemment. Il ne s'agissait pas de dire que les jeunes travaillent pour les vieux mais que la génération qui a pris sa retraite à l'issue des Trente Glorieuses, a double bénéfice. Elle a la retraite financée par les jeunes, ce qui est logique, mais en bénéficiant de tous les apports financiers capitalistiques de cette période.

Je suis un peu caricatural sans doute mais la crise des retraites actuellement, pour moi, ce sont clairement les conséquences de la crise financière due à l'ultra libéralisme qui a été mis en place dans les années 80. Les retraites ont évolué un peu parallèlement à l'ultra libéralisme qui génère une révision du système des retraites. On sait ce qu'il en advient actuellement comme de la difficulté à trouver des solutions nouvelles.

Pensez-vous que les notions de développement durable qui émergent -on en parle beaucoup à droite, à gauche- sur du long terme, sur 20 ans peut-être, peuvent engendrer une nouvelle conception, je n'ose plus dire de la retraite, mais du maintien des générations à vivre correctement ?

M. CASTEL.- Qu'entendez-vous par développement durable ? Pour moi, il est uniquement lié à l'aspect environnemental.

Le participant.- C'est l'économie capable de financer la survie économique des générations à venir et des générations qui terminent leur vie. C'est donner une part à tout le monde proportionnellement à son travail, à son efficacité.

C'est plutôt sous l'aspect philosophique et sociologique que je me pose la question. Cette notion de développement durable du respect de la nature mais aussi du respect des hommes peut-elle entraîner un système économique qui permettra de le satisfaire ?

Un autre participant.- De ne plus penser que par rapport au pétrole.

M. CASTEL.- Là, il faut que je fasse de la futurologie !

Regardons les projections qui nous sont données sur 40 ou 50 ans. Vous allez m'accuser d'économicisme, vous aurez peut-être raison. Je répondrai en bottant un peu en touche mais j'y reviens après.

Qu'est-ce que suppose de conserver ses droits à pension élevés, assis sur 150 trimestres, tout en faisant face à l'augmentation des besoins de financement, du fait d'une population retraitée à la fois plus nombreuse et vivant plus longtemps ? Cela suppose d'augmenter les taux de cotisations sociales de 0,375 point durant 40 ans.

Pourquoi est-ce important ? Parce que ce n'est pas impossible. Je l'explique :

Une hausse des taux de cotisation de 0,3 à 0,4 point, lissée sur 40 ou 50 ans, c'est pareil ou c'est même moins que ce qu'on a fait auparavant. Il me semble que d'une certaine manière, on peut à la fois donner plus aux retraités, tout en donnant aussi aux salariés et tout en réfléchissant à des activités qui seraient cohérentes avec une logique de développement durable. Regardons par exemple ce qui se passe autour du PIB.

Tous les 40 ou 50 ans, un PIB double en monnaie constante. En gros, lorsque l'on consacrait 5 % du PIB de 100 en 1950 et qu'on en consacrait 12 % de 200 en 2020, on peut très bien y consacrer, mettons 20 % de 400, en 2040 ou en 2050.

Tout simplement parce que les actifs, les chômeurs, une petite partie pour les profits, pourront se partager plus. L'enjeu de société est là, finalement. Dans ce partage des richesses, il faudra, j'imagine, développer des activités écologiques. Mais donner plus aux retraités, je ne suis pas sûr que ce soit contradictoire avec le développement durable. Je ne suis pas sûr que ce soient les retraités qui polluent le plus.

J'ai bien compris que ce n'était pas le sens de votre question. Il me semble qu'il y a là, un projet de société. Planter des tomates dans son jardin, est-ce que cela appartient au développement durable ? C'est la question que je me pose. En futurologie, je ne suis pas très bon...

Une participante.- Cela dépend si on les troque ensuite, ou si on les vend !

M. CASTEL.- Bien sûr.

M. CADOREL.- Nos amis néerlandais ont-ils des questions ?

Question.- Si je résume correctement votre conclusion, on en revient donc au problème de la répartition du PIB ?

M. CASTEL.- Il faudra évidemment se mettre au clair sur cet objet comptable, le PIB, puisque pour le moment, il est extrêmement productiviste. Il faudra changer la mesure, c'est évident. Il faudra faire rentrer dans le PIB des choses qui sont en cohérence avec le développement durable, comme on l'a fait, hier, en faisant entrer le travail des fonctionnaires dans le PIB. Cela suppose un changement de mesure, et cela nous engage sur un débat extrêmement complexe, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Question.- J'aimerais en savoir davantage sur le rôle imparti aux syndicats dans ce dossier. Sont-ils des interlocuteurs sociaux encore reconnus ? Ou ne sont-ils plus que des accompagnateurs de cette réforme qui pour d'aucuns, est considérée comme inéluctable ?

M. CASTEL.- Je pense que ce sont encore des interlocuteurs. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai écrit ce livre. Il ne s'agit pas de bêtement taper sur des syndicats déjà suffisamment affaiblis. Ce n'est pas du tout ce que j'ai envie de faire. Ce sont des interlocuteurs de premier ordre de la Sécurité Sociale. Je ne vais pas revenir à l'ordonnance de 1967 où la représentation dans les instances de Sécurité Sociale, c'était autre chose que le paritarisme : 75 % pour les représentants des salariés, si ma mémoire est bonne. Aujourd'hui, c'est 50/50.

Bien sûr qu'ils ont encore un rôle à jouer ! D'abord, ils ont un rôle extrêmement important dans les régimes complémentaires. Ils sont à la base de la gestion de ces régimes complémentaires en France. Ensuite, ils ont un droit de regard important, puisqu'ils sont au conseil d'administration du régime général. Leur rôle est extrêmement important.

Ensuite, quand je parle de faiblesse syndicale, j'insiste, ce n'est pas pour taper sur les syndicats mais pour m'interroger en sociologue sur un constat : pourquoi les grandes confédérations n'ont-elles pas réussi à contrer cette régression massive du droit à retraite ?

J'apporte une réponse, bien qu'il y en ait plusieurs, que vous pouvez trouver du côté de la division syndicale, pour des raisons historiques, bien sûr. Vous pouvez aller les chercher du côté de la stratégie des acteurs, par exemple, un syndicat va s'attirer un public spécifique et anticiper une réforme de la représentativité.

Vous pouvez également chercher d'autres réponses en réfléchissant à la structure de nos organisations représentatives en France : les fédérations sont traditionnellement mobilisées sur les questions de salaire, alors que les confédérations sont plus mobilisées sur des questions d'ordre politique (emploi, protection sociale, etc.). Peut-être que cette division au sein même des organisations pèse dans leur pouvoir de revendication ou de propositions de réforme alternative.

Toutes ces réponses sont intéressantes mais j'ai proposé dans l'ouvrage une ligne d'interprétation un peu différente et je pense complémentaire. Je m'intéresse aux discours, aux idéologies. Finalement, on se rend compte qu'une idéologie est très structurée. Les choses bougent assez peu sur 30 ans sur la question des retraites. Cela a été ma surprise en tant que sociologue. Elles bougent très peu et on se rend compte que cette idéologie ne conteste pas, dans le fond, une réforme qui est venue transformer la répartition.

Si la capitalisation a été si peu développée en France, c'est en partie une victoire des syndicats. Ceci dit, les confédérations, malgré tout, finissent par accepter une philosophie sociale qui va porter la réforme. En tant que sociologue, j'essaie de montrer à mes interlocuteurs qu'il y a d'autres philosophies sociales que celle des réformateurs actuels.

M. CADOREL.- Merci beaucoup, Monsieur Castel de votre discours et vos convictions. Je vous rappelle que le livre de **Nicolas Castel** est disponible en salle. Un livre, on le prête, ce sont des idées qu'on diffuse et c'est essentiel. **Omnes** en tant qu'association de syndicats tente de vous faire découvrir des intervenants et leurs écrits. L'intérêt de nos rencontres vous permet de prolonger vos réflexions au travers de ces livres. Merci de les diffuser au sein de vos syndicats. Les trois livres dont nous avons parlé précédemment, sans parler de ceux d'Annie, sont sortis il y a un mois, et le vôtre ?

M. CASTEL.- Celui de mon ami et collègue, **Bernard Friot**, est sorti en mars ; le mien est sorti en novembre.

Je voudrais juste rappeler qu'il s'agissait simplement d'une introduction. Nous avons conçu cette intervention avec mon collègue, **Bernard Friot**, qui fera suite à mon propos cet après-midi.